

## Déclaration du SE-UNSA

### de Loire Atlantique

à la CAPD du 28 juin 2018

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire,

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut se traduire par une détérioration des droits des agents publics. Le 25 mai dernier, la DGAFP, au nom du gouvernement, a présenté un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022. Cette présentation contredit les concepts de modernisation et d'amélioration que ce même gouvernement évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale. L'UNSA a réaffirmé l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement et la transparence dans la gestion des agents.

L'UNSA a rappelé toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social, qui traduisent le droit de participation des agents publics défini à l'alinéa 8 du préambule de la constitution et dans l'article 9 du statut général de la Fonction Publique. Elle a rappelé, également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité.

Alors que le gouvernement a fait de l'égalité femmes/hommes la grande cause nationale du quinquennat, il est contradictoire d'envisager de supprimer les compétences des CAP et CCP en matière de promotion et de mobilité, deux sujets identifiés comme devant être examinés pour faire progresser l'égalité professionnelle.

L'UNSA s'interroge également sur la volonté du gouvernement de réduire la place des organisations syndicales dans la Fonction Publique. Les employeurs ont le pouvoir de décision, mais il est, aujourd'hui, éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives.

Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser chaque agent seul face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Le SE-UNSA a confié à l'IFOP le soin d'étudier l'état d'esprit des enseignants à l'issue de la première année scolaire de la nouvelle majorité gouvernementale. Après un an rue de Grenelle, le ministre de l'Education Nationale n'a pas gagné le pari de la confiance auprès des enseignants.

Cette enquête révèle que, loin des propos du ministre sur des critiques n'émanant que d'« une minorité de professionnels de la défiance », ce sont 63% des enseignants qui jugent que sa politique ne va pas dans le bon sens. Malgré ce contexte politique négatif, les enseignants se disent très majoritairement (82%) « heureux d'exercer leur métier ». Toutefois, plusieurs catégories se distinguent par un vécu plus difficile. Selon l'enquête, la première marque de reconnaissance pour un enseignant, est qu'on lui fasse confiance dans ses choix pédagogiques.

Après la séquence ministérielle « recommandations pédagogiques en lecture-écriture », il est clair que le ministre n'a pas pris le meilleur chemin pour construire avec les enseignants l'école de la confiance qu'il appelle de ses vœux.

En outre, pour plus de 90% des enseignants interrogés, la reconnaissance passe aussi par une meilleure rémunération.

Enfin pour se sentir bien dans leur métier, les enseignants demandent à être mieux accompagnés en cas de difficultés professionnelles ainsi qu'en fin de carrière et souhaiteraient à 75% pouvoir expérimenter temporairement d'autres fonctions/métiers en vue d'une mobilité professionnelle.

Pour le SE-UNSA, les résultats de cette enquête doivent être observés de près par le gouvernement alors que ce dernier multiplie les remises en cause de ce qui constitue la Fonction Publique. Les enseignants, comme les autres fonctionnaires, ont à cœur de bien faire leur métier. Ils atten-



dent soutien et reconnaissance de leur employeur. Ce ne sont sans doute pas les « ajustements » des programmes des cycles 2, 3 et 4 applicables dès la rentrée 2018 qui seront présentés lors du prochain Conseil supérieur de l'éducation, donnant des « repères annuels », qui va faire naître la confiance tant mise en avant par le ministre. C'est de nouveau une action précipitée qui préfigure à nouveau la défiance faite aux équipes qui sont en train de préparer la prochaine rentrée. Quid de la notion de cycle ? Quid de la liberté pédagogique ?

Cette CAPD examine le projet de la deuxième phase de mouvement.

Le SE-UNSA réaffirme sa ligne de conduite éthique et responsable. Le SE-UNSA dénonce de nouveau la démarche populiste de divulgation des résultats du mouvement complémentaire avant la CAPD.

Le SE-UNSA de Loire Atlantique a été la seule organisation syndicale à s'opposer au changement voulu dans les règles du mouvement, par d'autres organisations, concernant des personnels arrivés au même moment dans une école subissant une mesure de carte scolaire.

Le SE-UNSA a demandé le maintien du barème comme critère et non l'AGS.

Nous sommes donc surpris de constater que des collègues ayant obtenu une affectation au premier mouvement dans la même école aient eu des instructions contradictoires suite à une mesure de carte.

Dans un premier temps, il a donc été demandé aux personnels avec la plus petite AGS de participer au mouvement puis changement, puisque c'est celui avec le plus petit barème qui a été invité à y participer.

Le SE-UNSA avait dénoncé cette modification qui n'était pas juste. Nous demandons à comprendre ce qui s'est passé et pourquoi ce changement dans la circulaire voulu par certaines organisations syndicales et suivi par l'administration n'a pas été appliqué.

Concernant la hors classe, Monsieur le Directeur Académique, nous notons que vous avez pris en considération dans vos critères, l'avancée dans la carrière et nous ne pouvons que soutenir cela, votre avis étant déterminant pour le calcul du barème.

En revanche, nous avons reçu beaucoup de sollicitations d'enseignants non éligibles au rendez-vous de carrière, et qui ont reçu l'avis de leur IEN. Le SE-UNSA souhaite savoir comment a été déterminé cet avis surtout lorsque les IEN ne connaissent pas les nouveaux collègues de leur circonscription.

Le SE-UNSA remercie les services pour la qualité des documents et leur lisibilité.

Nous vous remercions.

